ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : missions

Question écrite n° 208

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Le ministre des Affaires étrangères a vocation à connaître de toutes les affaires internationales - y compris celles qui sont traitées par les autres ministres au titre de prolongement de leurs compétences nationales - mais aussi d'assurer la cohérence de la politique étrangère et de l'action extérieure de la France. En vertu de sa mission traditionnelle et générale ainsi que de la responsabilité qui lui incombe pour mener la politique extérieure, il veille à la bonne coordination de l'action de l'Etat à l'étranger.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 208
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juillet 2012, page 4227
Réponse publiée au JO le : 7 août 2012, page 4698